Nations Unies ECE/EX/2021/L.6



Conseil économique et social

Distr. limitée 22 février 2021 Français

Original: anglais, français,

et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

115° réunion
Genève, 5 mars 2021
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au Groupe de travail
permanent sur le vieillissement
décisions sur les questions relatives au
Groupe de travail permanent sur le vieillissement

Décisions concernant le Groupe de travail permanent sur le vieillissement

Contexte

- 1. Le Groupe de travail permanent sur le vieillissement a tenu sa treizième réunion les 19 et 20 novembre 2020 à Genève sous forme d'une réunion hybride. Le rapport de la réunion figure dans le document ECE/WG.1/2020/2.
- 2. Dans le cadre de ses délibérations, le Groupe de travail permanent a adopté le programme de travail de la composante "population" du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » pour 2021, tel qu'il figure dans le document ECE/WG.1/2020/5.
- 3. En outre, suite à l'approbation par le Conseil économique et social du mandat révisé du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en juillet 2020 (E/RES/2020/19), le groupe de travail permanent s'efforcera de lier la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement pour la région de la CEE (MIPAA/RIS) aux activités portant sur le suivi régional/national de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et d'autres cadres internationaux relatifs à la population, notamment la Décennie des Nations unies pour le vieillissement en bonne santé, 2021–2030 (A/RES/75/131).

Projet de décision

- 4. Le Comité exécutif approuve le programme de travail de la composante "population" du sous-programme « Logement, aménagement du territoire et population » pour 2021, tel qu'il figure dans le document ECE/WG.1/2020/5.
- 5. Le Comité exécutif se félicite des efforts déployés par le Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour aligner ses activités sur le suivi régional/national de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et d'autres cadres internationaux relatifs à la population, notamment la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé, 2021–2030.

